DLP24-2-7841855

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

n° 106 22 Février 1978

PUBLICATION PÉRIODIQUE

BULLETIN TECHNIQUE des STATIONS d'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

ÉDITION DE LA STATION RHONE-ALPES
(AIN, ARDÈCHE, DROME, ISÈRE, LOIRE, RHONE, SAVOIE, HAUTE-SAVOIE)
SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

ABONNEMENT ANNUEL : 60 F

55, rue Mazenod - 69426 LYON CEDEX 3
Tél. (78) 62.20.30 (Postes 426 et 427)

C.C.P. LYON 9431-17
Régisseur Avances et Recettes D. D. A.
55, rue Mazenod - 69426 LYON CEDEX 3

Lisez sur l'enveloppe de ce bulletin le numéro de votre région

ABONNEMENTS

Nous rappelons que les abonnements non renouvelés à la fin de ce mois cesseront d'être servis avant la fin du mois de Mars.

ARBRES FRUITIERS

Monilia sur abricotier - La maturation des germes nécessitant une période pluvieuse et douce de 10 à 15 jours, aucun traitement n'est pour l'instant nécessaire, même si le départ de la végétation s'amorce rapidement.

Psylle du poirier - La période froide du milieu de Février ayant encore retardé l'évolution de l'insecte, la meilleure efficacité du traitement d'hiver se réalisera à l'extrème limite avant le débourrement.

UTILISATION, POSSIBILITES ET LIMITES DES AVERTISSEMENTS AGRICOLES

Quelques explications préalables nous paraissent nécessaires pour faciliter la compréhension et une bonne interprétation des Avis de traitements publiés au cours de la saison par ce bulletin.

- Les régions - Depuis 1952, la Circonscription d'action de la Station Rhône-Alpes (région Rhône-Alpes à l'exception du Sud de la Drôme et de l'Ardèche) a été découpée en un certain nombre (117) de petites régions naturelles individualisées par leur géographie et leur climat. Il est évident que chaque année les phénomènes biologiques se déroulent de façon analogue dans un certain nombre de ces régions, surtout lorsqu'elles sont voisines dans des départements contigus. Mais ce regroupement s'effectue d'une année à l'autre de façon différente suivant la physionomie météorologique de la saison de sorte qu'il n'est pas possible de les regrouper de façon définitive.

Nous rappelons que chaque abonné peut trouver le numéro de sa région sur l'enveloppe de chaque bulletin. De nombreux abonnés possèdant des parcelles dans des régions différentes, sans qu'il leur soit toujours possible de nous les détailler, nous tenons à leur disposition quelques exemplaires des bulletins n° 80 (Ain, Ardèche, Drôme), 81 (Isère, Loire), 83 (Rhône), 84 (Savoie), et 86 (Haute-Savoie) dans lesquels les définitions de ces régions ont été rappelées.

Enfin, et à la demande de nombreux agriculteurs, nous nous efforcerons à l'avenir, notemment lorsque l'aire d'application d'un traitement ne concordera pas exactement avec les régions ainsi définies, de délimiter cette aire par sa situation géographique exacte. Cette solution a er fait été à maintes occasions utilisée précédemment, notamment en ce qui concerne par exemple les vers de la grappe, la cécidomyie de la lavande ou en règle générale un renouvellement de traitement après une forte pluie.

- Le réseau d'observations - Il nous parait nécessaire de rappeler également que chacune de ces régions est pourvue d'un poste d'observations météorologiques, au moins pour la mesure des précipitations. Nous nous acheminons également vers l'équipement de chacune de ces régions en postes d'observations des ennemis des principales cultures de cette région. Aussi les avis de traitements sont ils conçus pour chaque région à partir d'observations recueillies sur place et communiquées chaque jour à notre Station.

- Les dates d'application des traitements indiqués sous la forme d'une fourchette de 3 ou 4 jours correspondent à des situations favorables à la plus grande précocité de l'ennemi visé à la condition que ces situations répondent à une implantation normale de la culture interessée. Les microclimats (agglomérations, enclos, en particulier) en sont exclus en ce qui concerne particulièrement les parasites animaux.des cultures. Il est difficile d'apprécier l'avance ou le retard que ces situations particulières peuvent imprimer à la biologie de des parasites.

P 30-1

Mais dans chacune de ces petites régions existent obligatoirement des expositions et des tranches d'altitude souvent très diverses et c'est à ce niveau que doit intervenir l'interprétation de ces dates par l'abonné lui-même.

A des expositions semblables, une élèvation de 100 mètres introduit au printemps (février à juin) un retard moyen de 5 à 6 jours dans l'évolution des insectes ou des acariens, mais ce délai peut être ramené à 3 ou 4 jours par des températures très supérieures à la normale saisonnière ou au contraire être porté à 10 ou 12 jours par un refroidissement important et prolongé.

En ce qui concerne les différences d'exposition, on peut admettre avec une bonne approximation que l'évolution des parasites animaux y subit la même avance ou le même retard que la végétation elle-même. L'erreur est rarement supérieure à un jour du fait que la correction porte déjà sur un faible nombre de jours.

Mais dès que l'on s'intéresse aux maladies, on s'aperçoit que l'interprétation doit être sensiblement différente. En effet, les situations plus chaudes sont compensées en règle générale par une plus faible humidité et inversement, de sorte que l'évolution des maladies est peu affectée par l'altitude et l'exposition. Une correction ne s'impose que dans les cas extrèmes : situation à la fois chaude et humide (point anormalement abrité ou végétation surabondante) où l'évolution peut être avancée d'une phase pluvieuse mais il s'agit en général de zones bien connues des agriculteurs où apparaissent normalement les premiers foyers de maladie. Ces conditions particulières font en fait l'objet d'avis de traitements anticipés. Dans le cas opposé de situation à la fois plus froide et plus sèche que la moyenne de la région (hauts de coteaux très aérés) il est en général possible de retarder les traitements fongicides ou bactéricides d'une phase pluvieuse, ce qui représente bien entendu un délai très variable suivant la fréquence des précipitations.

Il existe en outre des différences locales d'évolution encore inexpliquées entre parcelles de situations comparables. Il n'est bien entendu pas concevable d'ajuster la précision des avis de traitement à l'échelle de la parcelle. Ces anomalies sont généralement connues des intéressés. C'est donc encore à leur expérience personnelle qu'ils devront faire appel pour traiter les cultures concernées suivant la cadence indiquée pour une région de notre nomenclature un peu plus précoce ou un peu plus tardive que la leur suivant leur cas particulier.

Dans un bulletin ultérieur, nous envisagerons plus précisément les conditions de renouvellement des traitements.

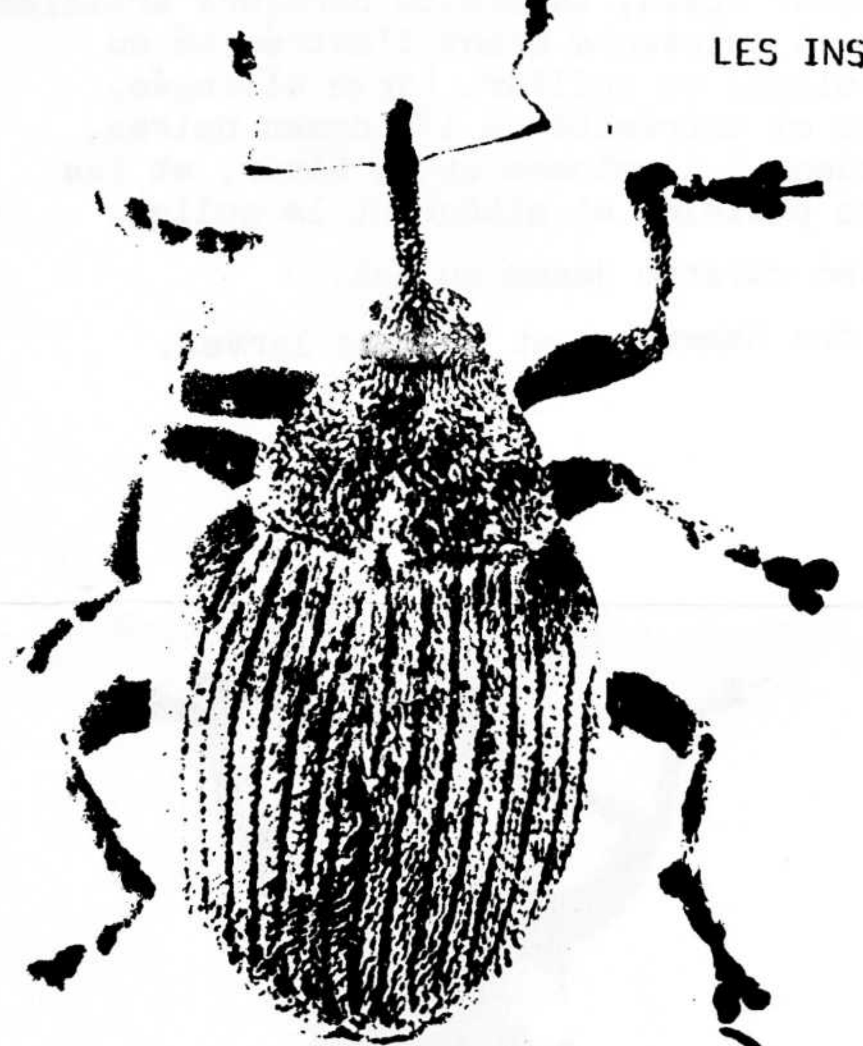
L'Ingénieur en Chef d'Agronomie,
Chef de la Circonscription phytosanitaire
"Rhône-Alpes",

R. GIREAU.

Imprimerie de la Station Rhône-Alpes - le Directeur-Gérant : P. JOURNET.
Inscription à la C.P.P.A.P. N° 477 AD.

Sachons reconnaitre les ennemis de nos cultures

LES INSECTES DU COLZA CAPTURES DANS LES PIEGES JAUNES



← Gros charançon de la tige

CEUTHORRHYNCHUS NAPI gris cendré, élytres avec de fines stries (lignes creuses) séparées par des intervalles larges portant 3 ou 4 rangées de poils courts, couchés et blanchâtres.

Il hiverne dans les champs de colza de l'année précédente apparaissant fin Février, début Mars, vole à partir de 10 à 12°. La femelle pond ses oeufs dans la jeune tige en dessous du bourgeon terminal.

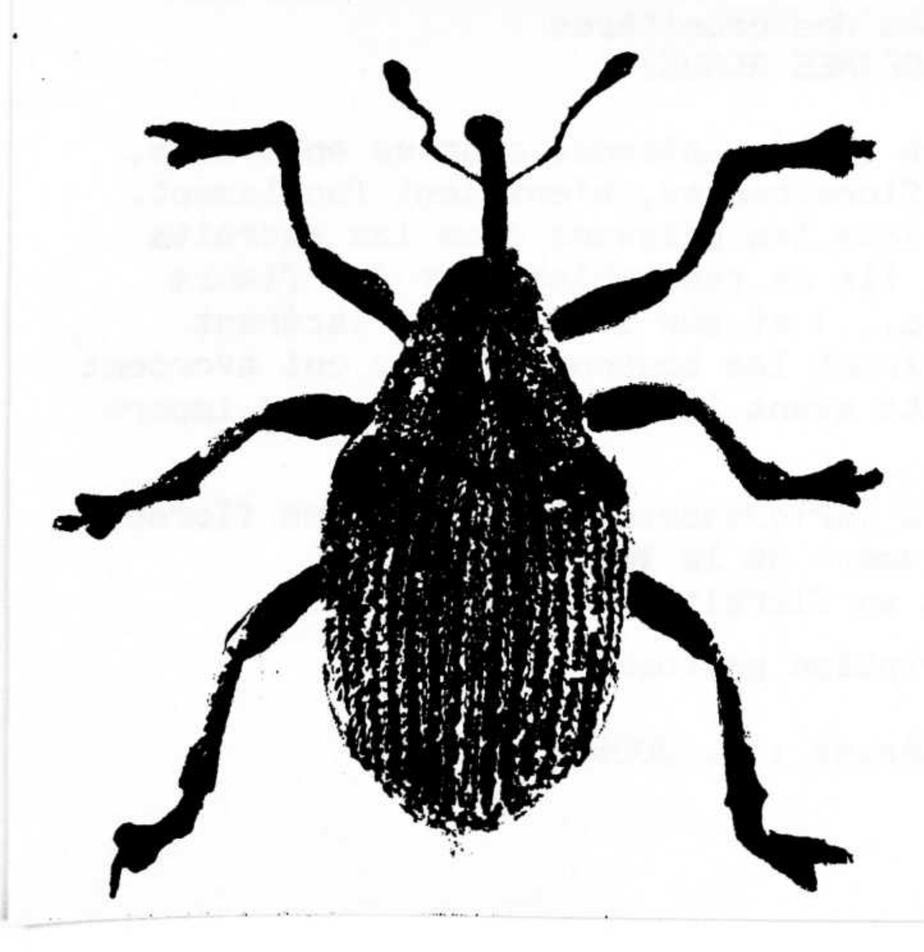
Dégâts = éclatement et déformation des tiges. Traitement si piègeage important quand les colzas sont en début de montaison.

Charançon de la tige du chou →

CEUTHORRHYNCHUS Quadridens, gris brunâtre, aspect duveteux, thorax écrasé latéralement à l'avant. Ecusson formant une tache blanche rectangulaire. Pattes et tibias roux. Il passe l'hiver sous les mottes de terre. Apparait au printemps. Le vol a lieu à partir de 16-20°, généralement important pendant quelques jours seulement.

Dégâts = par galerie dans la partie basse de la tige, en général peu dangereux.





← Charançon des siliques

CEUTHORRHYNCHUS ASSIMILIS, noir à gris foncé, taille plus petite et corps plus étroit que C. Napi et C. Quadridens à stries plus larges séparées par des intervalles plus étroits que C. Napi et ne portant que 2 rangées de poils courts. Insectes très agiles, s'envolent facilement.

Ils passent l'hiver sous les buissons. Il apparait après C. Napi sur les inflorescences du colza.

Dégâts = pontes dans les siliques où les larves s'attaquent aux graines.

P302



Grosse altise d'hiver du colza
(PSYLLIODES CHRYSOCEPHALA)

Bleu noirâtre brillant, antennes longues et fines, extrémité des pattes et des antennes rousses, pattes postérieures à fémur épais, tarses ou derniers articles de la patte prenant naissance avant l'extrémité du tibia qui se prolonge en cuiller. Larve allongée, blanche avec tête et extrémité de l'abdomen noires. Les femelles pondent à l'automne et en hiver, et les larves minent les pétioles et attaquent le collet.

Piègeage avec cuvette jaune au sol.

Traitement des Semences, et sur les larves.

Baris des crucifères
(plusieurs espèces)

Brillant noir ou vert bleuté, insectes peu mobiles au niveau du sol. Tête prolongée par un rostre épais portant les antennes coudées.

Ils apparaissent au début du printemps et les larves creusent des galeries au collet. Quelques individus sont capturés sur les pièges. Généralement peu dangereux.

Pas de traitement spécifique.



Méligèthes des crucifères
(MELIGETHES AENUS)

Noir bronzé à vert foncé, antennes courtes en massue. Très agiles sur les inflorescences, s'envolent facilement. Les adultes hivernent sous les buissons dans les endroits abrités. Au printemps, ils se rassemblent sur les fleurs (sanves, moutardes, etc...) et sur les colzas, lacérant les pédoncules et déchirant les boutons floraux qui avortent et se dessèchent. Dégâts avant la floraison, parfois importants.

Traitement sur les inflorescences avec boutons floraux groupés avant l'allongement de la hampe florale.

Pas de traitement en floraison.

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie, Chef de la Circonscription phytosanitaire, "Rhône-Alpes" : R. GIREAU.
Imprimerie de la Station Rhône-Alpes - Le Directeur-Gérant : P. JOURNET.
Inscription à la C.P.P.A.P. N° 477 AD.